



FERIA 2020

du 12 au 16 août

DOSSIER D'INSCRIPTION **CASETA**

NOM.....Prénom.....

ASSOCIATION ou COMMERCE.....

ADRESSE.....

Code Postal..... VILLE.....

☎ fixe.....☎ portable.....

courriel.....

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

la date de validité des documents doit être à jour durant la Féria

- Un extrait Kbis, registre du commerce, **de moins de 3 mois pour les commerçants**
- Un récépissé de déclaration en sous-préfecture **pour les associations qui devront obligatoirement avoir au minimum un an d'existence et fournir le bilan moral et financier de l'année écoulée.**
- Attestation d'assurance qui précise l'exploitation d'une caseta (conformément au cahier des charges)
- Cahier des charges signé
- Notice de sécurité complétée

APRES ACCEPTATION DU DOSSIER

Au service ODP 1-2 place de la Révolution :

- Remise d'un **chèque de banque certifié** d'un montant de **1300,00€** à l'ordre du trésor public **pour les commerçants** .
- Remise d'un **chèque de banque certifié** d'un montant de **650,00€** à l'ordre du trésor public **pour les associations.**
- Remise et acceptation du cahier des charges
- Délivrance d'un arrêté d'occupation du domaine public

TOURNEZ S.V.P. → → → → → → → → → → → → → → → →

Je soussigné(e).....certifie :

que les informations indiquées dans ce dossier sont sincères.

SIGNATURE (obligatoire)

**📣 TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME
NE SERA PAS TRAITE**

Les emplacements des casetas sont désignés
par la commission d'attribution des places de la Ville.

A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 29 MAI 2020 DERNIER DELAI

(après cette date votre dossier sera sur liste d'attente)

A :

**MAIRIE DE BEZIERS
SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
34500 BEZIERS**

☎ 04.67.36.73.39 courriel : occupdomainepublic@ville-beziers.fr

En cas de non présentation le jour de la manifestation à l'emplacement attribué (sauf cas de force majeure dûment justifiée), la commission d'attribution des places se réserve le droit de refuser la demande l'année suivante.